



TOURNOI REGIONAL 1^{er} MAI 2022

L'Association Tennis de Table de Mésanger organise son 32^{ème} Tournoi Régional le Dimanche 1er Mai 2022.
Ce tournoi se déroulera comme suit :

TABLEAUX	HORAIRE	CATEGORIES	TARIFS	DOTATIONS en €				
				1er	2ème	3ème	4ème	5ème à 8ème
A	8h30	< 1000 (500 à 999)	7 €	50	40	20	20	10
B	9h30	< 1400 (500 à 1399)	7 €	60	40	20	20	10
C	10h30	< 800 (500 à 799)	7 €	50	35	20	20	10
D	11h30	< 1700 (500 à 1699)	7 €	60	45	20	20	10
E	12h30	< 1200 (500 à 1199)	7 €	80	50	30	30	10
F	13h30	Jeunes (poussins à cadets)Max 999 pts	5 €	Lot + coupe	Lot + coupe	Lot + coupe	Lot + coupe	Lot
G	14h30	TOUTES SERIES	7 €	120	70	40	40	10

Les engagements devront parvenir au club avant le Vendredi 29 avril 18 H à :

Pascal Dugast au 06 63 82 43 20
Email : tournoimesanger44522@gmail.com

REGLEMENT

Article 1 : Le tournoi se déroulera sur 24 tables

Article 2 : Application du règlement FFTT (tenue réglementaire)

Article 3 : Chaque joueur ne pourra pas participer à plus de deux tableaux sauf exception: tableaux incomplets le jour du tournoi (absence, forfait) après validation des JA.

Article 4 : Les poules seront composées de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule étant qualifiés pour un tableau à élimination directe

Article 5 : Tout joueur ne se présentant pas au troisième appel pour le match sera scratché

Article 6 : Il sera demandé au perdant d'arbitrer le match suivant

Article 7 : Les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches, dans tous les tableaux

Article 8 : Toute féminine peut participer aux tableaux masculins en fonction de ses points licence

Article 9 : Les poussins ne peuvent pas participer aux tableaux seniors

Article 10 : Les balles seront fournies par le club organisateur

Article 11 : Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence

Article 12 : Numéro d'homologation du tournoi n°

Article 13 : Les juges arbitres du tournoi seront.....

Article 14 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol

Article 15 : Les finalistes et demi-finalistes et quart-finalistes de chaque tableau seront récompensés

Article 16 : Le tirage au sort public aura lieu le 30/04/2022 à 18H à la salle du stade à Mésanger

Article 17: En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive compétente, Fédérale ou Ligue, appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 18 : Selon législation en vigueur à la date du tournoi, le club adoptera strictement les mesures sanitaires préconisées par la Préfecture, la Commune, Le ministère des sports, la Ligue PdL et Comité 44.

